

Pas d'indulgence à gagner pour celui qui dit la moitié de chacune de ces invocations, et laisse dire par d'autres personnes l'autre moitié. Il n'y a que le chapelet de la sainte Vierge qui puisse se dire à deux.

En pratique, il faut donc que le curé, ou tout autre qui dira ces invocations diverses en l'honneur du Sacré-Cœur, les récite en entier, en engageant absolument les assistants à les dire conjointement ou simultanément avec lui, s'il veut gagner et faire gagner les indulgences, qui sont attachées à la récitation entière de ces invocations et non pas à la moitié de telle ou telle invocation, comme cela se pratique en trop d'endroits.

Beaucoup de curés disent bien comme il faut en entier toutes les invocations et les font répéter en entier aussi par les fidèles, mais cela a l'inconvénient de prolonger le chapelet.

Au lieu de trois minutes il en faut six, car de cette manière on dit deux chapelets du Sacré-Cœur au lieu d'un.

Cette dernière manière de réciter a l'avantage au moins de ne pas faire perdre les 20,200 jours d'indulgences aux personnes qui récitent ce chapelet en commun.

Cela vaut la peine d'y songer et de nous déterminer tous à dire ce chapelet comme il faut le dire.

SPES.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

PAR MGR JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

EVEQUE DE QUEBEC

CHAPITRE PREMIER

Troisième voyage au golfe Saint-Laurent. — Préparatifs. — MM. Boucherville, Gaulin et Gauvreau. — Saint-Jean, I. O. — Désagréable semaine. — Le Cap-Chat. — Pillage du vaisseau *Le Doris*. — Arichat. — Religion et commerce. — Les Jersais. — M. Lejantel. — Le plain-chant. — La goëlette *Lively*.

Quelque désir qu'eût l'évêque de Québec de faire un troisième voyage au golfe Saint-Laurent, pour en achever la visite, la guerre Américaine y mit un obstacle invincible pour les années 1813 et 1814. La paix signée à Gand, le 25 décembre 1814,